



REGLEMENT INTERIEUR 2019/2020 ACM 12-17

L'ACM 12-17 du Secteur Jeunes est ouvert :

- Les jours de vacances scolaires de **8h à 18h**
- Les samedis de 14h00 à 17h00 : 3h00 et plus si sortie
- Les mercredi après-midi de **11h à 18h** : 7h00
- Les week-ends en « activités accessoires » : horaires établis en fonction de l'activité
- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi soirs de 16h30 à 18h30 (Périscolaire)

Fonctionnement : Une feuille de présence est signée par l'enfant à son arrivée et lors de son départ.

Durant les vacances scolaires, **l'accueil se déroule de 08h00 à 09h00.**

Après cet horaire, le personnel de l'ACM se réserve le droit de refuser l'enfant.

Le départ de l'enfant s'effectue entre 17h00 et 18h00. **Aucun enfant ne peut quitter la structure avant 16h30.**

Durant les mercredi, samedi et accueils périscolaires, les accueils et départs se font librement dans le cadre des créneaux horaires formulés. Chaque arrivée et chaque départ doivent être visés et l'horaire précisée.

Modalités :

Le dossier d'inscription doit être complet pour valider la participation de l'enfant : fiche d'inscription, fiche sanitaire de liaison, photocopies des vaccins à jour, attestation CAF et N° de Sécurité Sociale.

Les inscriptions se font après contact téléphonique ou physique avec le directeur. Le paiement s'effectue directement auprès du référent jeune ou de l'accueil. Le jeune ne sera reçu qu'après s'être acquitté de la cotisation (elle peut être échelonnée)

Les inscriptions prennent fin une semaine avant le début des vacances.

Aucune inscription ne peut être enregistrée par un autre membre du personnel sans accord préalable du directeur.

Aucune inscription précédente ne donne lieu à une réinscription automatique

Tarifs : Tarification modulée au Quotient Familial (QF) , attestation CAF ou avis d'imposition fournis par la famille

- **Cotisation pour le lundi mardi jeudi et vendredi soirs, mercredi après-midi, Samedi et Week End**
 - QF jusqu'à 600 € : 30 € / an ou 10 € par trimestre
 - QF plus de 601 € : 36 € / an ou 12 € par trimestre

Une participation aux frais (PAF) peut être spécifiquement demandée en fonction des activités organisées lors des week-ends : soirée pizzas, camping... Cette participation ne peut excéder 4,00 €.

- **Le tarif pour les vacances scolaires est de**
 - QF jusqu'à 600 € : 3,00 € par jour sans hébergement, soit 15,00 € la semaine et de 5,00 € par jour lors des séjours avec hébergement.
 - QF plus de 601 € à 900 € : 5,00 € par jour sans hébergement, soit 20,00 € la semaine et de 6,00 € par jour lors des séjours avec hébergement.
 - QF plus de 901 € : 12 € par jour sans hébergement, soit 60,00 € la semaine.

Une formule « Eté » est proposée aux familles dont l'enfant vient sur l'ensemble de la période de juillet (4 semaines). Le coût de cette formule est de

- QF jusqu'à 600 € : 60,00 € le mois, séjour compris.
- QF plus de 601 € : 80,00 € le mois, séjour compris (au lieu de 100€)
- QF plus de 901 € : 200 € le mois, séjour compris (au lieu de 240€)

Les règles de vie et les comportements adaptés sont régis par le cadre de la loi et l'établissement de la Charte de Droits réalisée avec les enfants.

Marseille, le

lu et approuvé **Signature**

www.ifac.asso.fr

Institut de formation, d'animation et de conseil - Association à but non-lucratif à vocation éducative, sociale et territoriale.